

47 - Animations commerciales et artisanales - Versement de subventions

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : Deux manifestations commerciales et artisanales sont programmées au centre-ville au mois de mai 2014.

I - Opération portée par l'Union des Commerçants

L'Union des Commerçants de Besançon souhaite organiser une grande opération de promotion du commerce de centre-ville du vendredi 9 au samedi 24 mai 2014 avec pour objectifs principaux de favoriser l'accès aux commerces du centre-ville en répondant à la demande formulée par les clients de faciliter son accès, en valorisant et promouvant les nouveaux aménagements qui y ont été réalisés et en générant du trafic chez les commerçants et artisans.

Après l'envoi d'un publipostage auprès de 10 000 prospects très ciblés présentant toute l'opération et comprenant un bon détachable donnant droit à 1 jeton Free Pass, cette opération sera relayée par une campagne de communication forte :

- Diffusion de spots avec France Bleu Besançon,
- Diffusion de l'opération dans le magazine «En Ville» de Mai / Juin diffusé à 80 000 exemplaires distribué le 5, 6, 7 mai 2014,
- Rédactionnel dans le BVV,
- Affiches,
- Diffusion sur le site internet de l'UCB et les Réseaux Sociaux,
- Envoi de communiqués de presse,
- Affiches dans les magasins
- Distribution de prospectus.

Elle sera dotée de manière importante de lots à gagner par tirage au sort (40 000 tickets à gratter sans obligation d'achat seront répartis chez les 200 adhérents participants), dotation apportée notamment par un parrainage des commerçants :

- un lot d'une valeur de 500 € chez Maty,
- un vélo Sun City d'une valeur de 1 000 €,
- un bon d'achat de 600 € chez Aigle,
- un voyage offert par Panama,
- 8 000 jetons Free Pass,
- 250 visites guidées de Besançon avec dégustation au Marché Beaux-Arts,
- 200 entrées à la Maison Victor Hugo,
- des places de cinémas.

Le budget total de l'opération s'élève à 25 000 € abondé par 10 000 € de l'UCB et 5 000 € de la CCI. Le soutien de la Ville de Besançon est donc sollicité à hauteur de 10 000 €.

II - Opération portée par Inter bio Franche-Comté

Interbio Franche-Comté organise le Printemps du Bio, samedi 17 et dimanche 18 mai 2014, manifestation pour laquelle un soutien de la Ville de Besançon est sollicité à hauteur de 2 200 €.

Cette manifestation éco-responsable, avec notamment l'utilisation de vaisselle lavable et de gobelets Ecocup consignés, lavables et recyclés, personnalisés aux couleurs du Printemps Bio, se déroulera place de la Révolution à Besançon et propose un week-end festif placé sous le signe de la production bio locale :

- un marché gourmand pour déguster et acheter les produits bio de la région,
- une mini ferme et de nombreuses animations, pour les petits et les grands : spectacles, balades en calèche, sculptures de ballons, initiation au jardinage, massages bien-être...
- une restauration bio et une buvette, accompagnées d'intermèdes musicaux tout au long du week-end,
- un repas champêtre bio et local suivi d'un concert le samedi soir.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'UCB et d'une subvention de 2 200 € à Inter Bio Franche-Comté, qui, en cas d'accord, seront imputées sur la ligne 65.91/6574 CS 10011,
- décider la mise à disposition de moyens logistiques pour leurs réalisations,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes dans ce cadre.

«M. Julien ACARD : Je m'interroge, pourquoi cette action commerciale ne viendrait pas après la mise en service du tram justement pour redynamiser le centre-ville à ce moment-là ? Est-ce qu'il faudra reprendre des bonnes habitudes ?

M. LE MAIRE : L'un n'empêche pas l'autre et je crois que Thierry vous l'a dit, il y aura certainement les deux.

M. Thierry MORTON : Oui absolument. L'animation commerciale ne se fait pas qu'en fonction du tram. Il y a des rendez-vous qui sont prévus pour dynamiser le secteur du centre-ville en particulier. On le fait aussi à l'occasion des marchés, en particulier des marchés paysan, marchés bio, c'est également dans la délibération. Je pense que tout ce qui peut donner de l'attractivité au centre-ville et faire connaître des partenaires sur des segments ou des secteurs particuliers est bon à prendre.

M. Julien ACARD : Juste pour répondre, effectivement on est bien d'accord avec vous, il faut que ce soit cohérent tout au long de l'année. Ne serait-il pas justement intéressant d'opter pour un plan annuel des animations et donc des budgets ?

M. LE MAIRE : Il existe un plan qui existe et qui est adaptable chaque année en fonction des événements. Le tram par exemple s'est ajouté cette année, ça ne le sera pas l'année prochaine, le Tour de France a été ajouté. Tout cela c'est de l'animation commerciale.

M. Thierry MORTON : Exactement. Ce plan sera revu en septembre après l'inauguration du tram. Il faut aussi savoir s'adapter et on vous le présentera le moment venu.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des oppositions par rapport à ce dossier ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2014.